



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du lundi 22 juin 2026

*Le lundi 22 juin 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Guillaume CARASSIO.*

**Présents :**

Guillaume CARASSIO - Frédérique CHANAL - Mickaël LE NÔTRE - Marie-Hélène SENNAC - Henri BOURGUIGNON - Odette DESGIGOT - Pierre LEFEBVRE - Guy GUERRAZ - Jean PHILIBERT - Nadine JANON MENZILDJIAN - Luc REHMET - Claude CHALVIN - Nathalie CHANTEUX - Laurent CHARNAY - Gérald PRAS - Dorothée LEVERT REVOL - Valérie DELORME - Romane PELLET - Giuseppe FERRARA - Gaëlle FAOU - Damien FOSSA - Céline GRANGÉ - Alain CIPRIANI - Nathalie VIAL - Patrick LOMBARD - Isabelle LETOURNEUR - Robert PATUREL

**Procurations :**

Claude CHALVIN à Daniel ROTA - Marie-Hélène SENNAC à Sabine ARPINO

Secrétaire de séance : Laurent CHARNAY

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 16 juin 2026

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice :	29
Présents :	27
Procurations :	2
Votants :	28

Le Quorum est atteint.

---

**Délibération N°2026\_062\_DEL**

**Objet : Actualisation du tableau des emplois de la commune de VIF**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2026 approuvant le tableau des emplois de la commune ;

**Vu** l'avis de la commission Ressources en date du 11 juin 2026 ;

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents ;

**Considérant** le départ en retraite de l'enseignante de musique sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe, et son remplacement par un agent qui est recruté sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE CRÉER** le poste suivant au 1<sup>er</sup> août 2026 :

Nb de postes	Grade	Temps de travail du poste
1	Assistant d'Enseignement Artistique	35H00

Il est précisé qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**RÉSULTAT DU VOTE :**

25 pour

3 abstention

Damien FOSSA, Céline GRANGÉ, Patrick LOMBARD

1 sans participation

Gaëlle FAOU

Déport Mme Faou

**ANNEXE(S) :**

Tableau des emplois actualisé

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le



ID : 038-213805450-20260622-2026\_062\_DEL-DE

Le Maire

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*